

Genève : Vers un nouveau protocole facultatif sur le droit OMEP à l'éducation ?



LES 1ER, 2 ET 3 SEPTEMBRE 2025, LE PALAIS DES NATIONS À GENÈVE A ÉTÉ LE THÉÂTRE D'UNE ÉTAPE DÉCISIVE DANS L'HISTOIRE DU DROIT INTERNATIONAL DE L'ENFANCE. LE GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL (OE-IGWG) S'EST RÉUNI POUR EXAMINER L'ÉLABORATION D'UN QUATRIÈME PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (CDE), CONSACRÉ AU DROIT À UNE ÉDUCATION PUBLIQUE GRATUITE, DE LA PETITE ENFANCE JUSQU'À LA FIN DU SECONDAIRE.

Une mobilisation exceptionnelle et un soutien croissant

La participation à cette session a dépassé les attentes, avec 92 États représentés, dont deux, Eswatini et le Honduras, qui ont rejoint les débats dès le dernier jour. Les discussions ont montré un soutien croissant au projet de protocole, perçu comme un outil essentiel pour combler une lacune du texte fondateur de 1989, lequel ne garantit explicitement que la gratuité de l'enseignement primaire. La proposition de couvrir douze années d'éducation publique gratuite — de la maternelle à la fin du secondaire — a émergé comme l'un des piliers du futur instrument.

Si une majorité d'États s'est exprimée en faveur de cette avancée, certains pays ont fait part de leur prudence, plaidant pour des consultations plus approfondies. Une minorité a exprimé son opposition, estimant qu'il serait plus pertinent de renforcer les mécanismes existants plutôt que de créer un nouvel instrument juridiquement contraignant. Cette diversité de positions n'a toutefois pas occulté la dynamique générale : la grande majorité des interventions reflète une volonté d'aller de l'avant.

Les enfants au cœur du processus

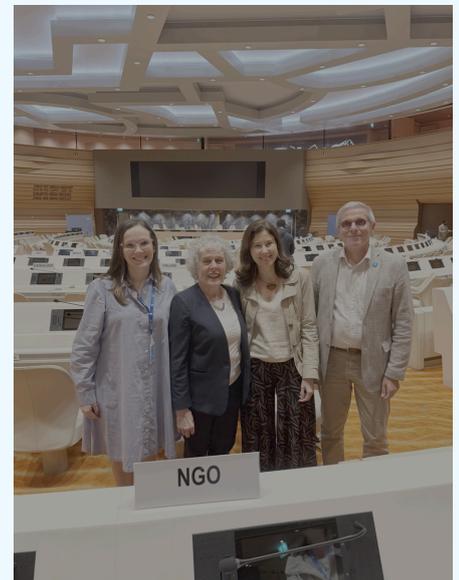
Ce qui a distingué cette session de manière inédite, c'est la place donnée à la parole des enfants. Plus de 8 100 enfants et jeunes, issus de 40 pays et des cinq régions du monde, ont contribué par leurs témoignages, lettres, dessins et propositions. Leur voix a résonné avec force dans l'hémicycle. Ils ont rappelé que l'éducation ne se limite pas à l'acquisition de connaissances, mais constitue aussi un chemin vers l'autonomie, un espace de socialisation, et une promesse d'avenir. Leurs récits ont mis en lumière des obstacles récurrents : coûts cachés (uniformes, fournitures, repas, transport), manque d'enseignants qualifiés, discriminations, infrastructures défectueuses ou inexistantes, et absence de soutien aux parents. Pour certains, l'éloignement géographique, la pauvreté ou encore le handicap constituent des barrières insurmontables. Plusieurs témoignages ont également révélé les conséquences profondes de l'exclusion scolaire : abandon des rêves, perte de confiance en soi, travail précoce ou mariages forcés.

Mais ces constats n'étaient pas dénués d'espoir. Les enfants ont formulé des propositions claires et concrètes : suppression des frais indirects, fourniture gratuite de repas, de transport, de manuels, de produits menstruels, investissement massif dans les enseignants et dans des infrastructures inclusives, et reconnaissance institutionnelle de leur participation aux politiques éducatives. Comme l'a résumé une jeune déléguée : « Les politiques sont souvent faites pour nous, mais sans nous. Qui mieux que les enfants peut dire ce que signifie vraiment une école inclusive ? »

Éducation des filles et financement durable

Deux panels thématiques ont structuré les débats de la dernière journée. Le premier, consacré à l'éducation et l'autonomisation des filles, a rappelé que, trente ans après la Déclaration et le Programme d'action de Pékin, aucune nation n'a atteint la pleine égalité. Les intervenants, dont Plan International et ONU Femmes, ont souligné le poids des mariages précoces, des grossesses adolescentes, du travail domestique non rémunéré et de la stigmatisation menstruelle dans le décrochage scolaire des filles. Les participants ont insisté sur l'importance d'une éducation sexuelle complète et de politiques ciblées pour lever ces barrières.

Le second panel, sur le financement de l'éducation, a mis en évidence le dilemme persistant entre ambition politique et contraintes budgétaires. Olivier De Schutter, rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté, et David Archer d'ActionAid ont dénoncé l'effet délétère de la dette et des politiques d'austérité sur les budgets éducatifs, tout en soulignant que des alternatives existent : réformes fiscales, taxation équitable des multinationales, redistribution des Droits de tirage spéciaux du FMI et création de mécanismes internationaux de gestion de la dette. La République dominicaine a partagé son expérience de programmes incitatifs — repas scolaires, transport gratuit — démontrant que des mesures ciblées peuvent réduire le décrochage.



La session s'est conclue par des interventions émouvantes de deux enfants délégués, rappelant la centralité de leur voix dans ce processus. Le président du Groupe de travail a présenté ses recommandations : un rapport d'étape sera soumis au Conseil des droits de l'homme en juin 2026 ; toutes les déclarations faites lors de la session seront publiées d'ici fin septembre ; des consultations supplémentaires seront menées afin de définir des « principes clés » pour le futur protocole ; enfin, une résolution du CDH en 2026 pourrait ouvrir la voie à la préparation d'un projet de texte, qui serait examiné lors de la deuxième session du Groupe, prévue du 31 août au 4 septembre 2026.

Ces conclusions, bien qu'encourageantes, laissent volontairement ouverte la question de l'entrée en négociation formelle. Elles reflètent un compromis entre l'enthousiasme de la majorité et les réticences de quelques États.

Un bilan contrasté mais porteur d'avenir

Cette première session marque sans conteste un progrès substantiel. La forte mobilisation des États, la diversité des acteurs impliqués — ONG, agences onusiennes, experts — et, surtout, l'engagement inédit des enfants ont créé une dynamique rare dans les processus onusiens. Loin d'être un simple exercice consultatif, cette rencontre a ouvert un espace politique et normatif nouveau pour penser l'éducation comme un droit universel et effectif.

Pourtant, les défis demeurent. Certains États redoutent une fragmentation du cadre juridique existant, d'autres insistent sur les contraintes financières. Mais la tendance générale est claire : la reconnaissance de l'éducation comme levier incontournable de développement et de dignité humaine gagne du terrain.

L'avenir du protocole dépendra désormais de la capacité des partisans à maintenir la pression, à répondre aux inquiétudes exprimées et à démontrer la faisabilité d'un financement durable. Surtout, il faudra continuer à associer les enfants, non seulement comme témoins de leurs réalités, mais comme acteurs à part entière des décisions qui détermineront leur avenir.

